

 	<b>Fiche d'inscription et de réinscription - Saison 2025/2026</b>		Photo
	Nom :		
	Prénom :		
	Né(e)le :		
	N° de portable de l'archer :		
	Nom et prénom du responsable légal dans le cas des mineurs :		
	Adresse :		
	Code Postal :	Ville :	
Nationalité :	Profession :		
Adresse mail :			
<b>LICENCE</b>			
<input type="checkbox"/> Nouveau		<input type="checkbox"/> Renouvellement	N° LICENCE :
TYPE DE LICENCE	Arc Classique <input type="checkbox"/>	Arc à Poulies <input type="checkbox"/>	Arc Nu <input type="checkbox"/>
Cotisation : Licence FFTA + Cotisation Club			
Adulte - Compétiteur <input type="checkbox"/> 275€ (S1, S2, S3)	Jeune - Débutant <input type="checkbox"/> 220€ (U13, U15, U18, U21)	Jeune - Compétiteur <input type="checkbox"/> 250€ (U13, U15, U18, U21)	
Adulte - Loisir <input type="checkbox"/> 225€ (S1, S2, S3)	Jeune - ETAF <input type="checkbox"/> 300€ (U13, U15, U18, U21)	Sans Pratique <input type="checkbox"/> 140€	
Poussin - 2 heures <input type="checkbox"/> 205€ (U11)	Poussin - 4 heures <input type="checkbox"/> 235€ (U11)	Découverte <input type="checkbox"/> 120€ (à partir de mars 2026)	
<b>LOCATION DE MATERIEL</b>			
Arc d'initiation <input type="checkbox"/> 30€/trimestre + caution (non encaissée) 160€		Arc de compétition <input type="checkbox"/> 50€/trimestre + caution (non encaissée) 350€	
<input type="checkbox"/> Kit matériel 80€		<input type="checkbox"/> Kit matériel+ 95€	
Le matériel peut évoluer avec les progrès de l'archer.			
<b>CERTIFICAT MEDICAL</b>			
<i>Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la FFTA a validé la suppression du certificat médical, mais a conservé le principe des questionnaires de santé adapté par la commission médicale dans le cadre de la délivrance d'une licence fédérale.</i>			
<b>Majeurs, pour une première licence ou un renouvellement</b>			
<input type="checkbox"/> Pour créer ou renouveler ma licence, <b>j'atteste sur l'honneur</b> avoir répondu à la négative à l'ensemble du questionnaire de santé (téléchargeable sur le site internet de la FFTA et du MAC ). <input type="checkbox"/> Je présente un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc « y compris en compétition » datant de <b>moins de 6 mois</b> pour au moins une réponse positive au questionnaire de santé.			
<b>Mineurs, pour une première licence ou un renouvellement</b>			
<input type="checkbox"/> Les parents de l'archer <b>attestent sur l'honneur</b> avoir répondu par la négative à l'ensemble du questionnaire de santé. <input type="checkbox"/> Les parents du jeune archer présentent un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc « y compris en compétition » datant de <b>moins de 6 mois</b> s'ils ont répondu OUI à au moins une question.			
<b>CONSENTEMENT - RGPD (Règlement Général de Protection des Données)</b>			
<input type="checkbox"/> J'accepte que les informations ici demandées soient utilisées pour réaliser mon inscription au club et à la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc). <i>Les informations recueillies nécessaires pour votre adhésion, font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'art 39 et suivant de la loi du 6 janv 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Pour exercer ce droit, veuillez contacter le bureau.</i> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <b>Droit à l'image</b> : j'autorise la publication, sans contrepartie aucune, d'articles écrits, de photos et/ou de vidéos me concernant ou concernant mon enfant sur le site internet, sur le compte Facebook, sur le compte Instagram du club ou de la société VFARC ou dans toute publication média effectuée dans le cadre des activités du MAC.			

## ORGANISATION DE LA RENTREE 2025-2026

Les entraînements encadrés ont lieu uniquement en période scolaire.

Ils débuteront le **LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025** pour les archers déjà inscrits au club et le **LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025** pour les **NOUVEAUX ADHERENTS**.

La rentrée se fera au Terrain extérieur de tir à l'arc au 395 avenue du Docteur Jacques Fourcade 34070 MONTPELLIER et la fin des cours est fixée au SAMEDI 27 JUIN 2026.

En cas de pandémie ou d'évènement potentiellement dangereux et d'alerte météorologique, afin d'assurer la sécurité des archers et des entraîneurs, le club suivra les consignes de sécurité et de fermeture imposées par les autorités compétentes. Aucun remboursement ne sera effectué.

Toutes les informations concernant la vie du club (manifestations, compétitions, bénévolat, etc...) vous seront communiquées par mail, les réseaux sociaux ou l'application SPOND.

J'ai pris connaissance du Règlement intérieur (consultable sur le site internet) et je l'accepte.

Je dispose de la clé du club  OUI  NON

### RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX pour les MINEURS

	Père	Mère
Nom prénom		
Adresse mail*		
Téléphone portable		
Profession		

\* Dans le cadre de la dématérialisation des licences par la FFTA, merci de nous indiquer au moins une adresse mail valide.

### AUTORISATION PARENTALE (pour les MINEURS)

JE, SOUSSIGNE ....., autorise mon enfant ..... à pratiquer le tir à l'arc au sein du Montpellier Arc Club, Club affilié à la FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc).

Mon enfant:

- est autorisé à quitter seul le club en fin de séance.  
 doit attendre son accompagnateur (parent ou personne autorisée) .....

Les horaires m'ont été communiqués, néanmoins je m'assurerai de la présence de l'entraîneur en accompagnant mon enfant jusqu'au lieu d'entraînement (salle ou terrain extérieur) et me renseignerai sur les changements éventuels d'horaires (vacances, contraintes sanitaires, ...). Le club n'est pas responsable en cas d'absence des responsables ou de suppression de salle.

En cas d'absence de mon enfant à l'un des cours, je dois prévenir l'entraîneur.

J'autorise les responsables du club :

- à faire véhiculer mon enfant, en mon absence, lors des déplacements pour des compétitions ou des stages.  
 à faire soigner mon enfant et faire pratiquer les interventions d'urgence selon les prescriptions du médecin consulté.

J'autorise le prélèvement anti-dopage, s'il est demandé, lors d'une compétition par le centre anti-dopage.

A ..... Le .....

Signature des parents

**Mode de PAIEMENT**

## Paiement séparé licence, location, caution

LICENCE  chèque  x3 chèques  coupon sport/CV  espèces

## MATERIEL

Location  chèque  x3 chèques  coupon sport/CV  espècesCaution  chèque  espècesKit  chèque  espèces

Nom du titulaire du chéquier : .....

**OBSERVATIONS**

- J'ai besoin d'une facture.
- Je comprends et accepte que le MONTPELLIER ARC CLUB ne procèdera en cours d'année à aucun remboursement de la licence et de l'adhésion quelqu'en soit le motif.

Signature de l'archer

Signature du représentant du mineur